

BIGANOS



P O R T E D U B A S S I N

52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté n°2025/0602

**Portant modification de l'arrêté temporaire n°2025/0582
Relatif à la réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion d'une journée de
promotion de l'agriculture locale**

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Maire N°22.007-modificatif portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur Le Maire de Biganos à Monsieur Alain POCARD en sa qualité de 3ème Adjoint (annule et remplace l'arrêté N°20.011 du 15 juin 2020) ;

Vu l'arrêté municipal n°2025/0582 en date du 23/09/2025, portant réglementation temporaire du stationnement et de la circulation à l'occasion d'une journée de promotion de l'agriculture locale, le samedi 04 octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient d'adapter les dispositions de l'arrêté précité, le parking de l'Espace Jean ZAY n'étant plus concerné par la manifestation ;

-ARRÊTÉ-

Article 1 : L'arrêté n°2025/0582 du 23/09/2025 est modifié comme suit :

- **Les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur le parking de l'Espace Jean ZAY sont abrogées.**
- Les prescriptions demeurent applicables exclusivement sur la Place du 8 mai 1945, conformément à l'arrêté initial.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté n°2025/0582 du 23/09/2025 restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos,

Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Biganos,

Monsieur le Directeur des Services Techniques de Biganos,

Madame la Responsable du Service Développement Local de la Ville de Biganos,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Biganos, le 27 septembre 2025
Pour le Maire, par délégation,
Adjoint délégué

ALAIN POCARD //

DIFFUSION:

- *Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos*
- *Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Biganos*
- *Services Techniques de Biganos*
- *Service Développement Local*
- *Communauté de Commune du Val de L'EYRE/ Pays BARVAL*
- *Adjoint délégué*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.